



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES

Réf : ETF/JBA/BGR/2017/268
Pôle économie et territoires
Dossier suivi par Jérôme BARON
☎ 05 49 77 15 15
✉ jerome.baron@deux-sevres.chambagri.fr

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du THOUARSAIS

08 SEP. 2017

N° 807 Dest

Monsieur Le Président
Communauté de communes du
Thouarsais
Centre Prométhée
21 avenue Victor Hugo
79100 THOUARS

Vouillé, le 5 septembre 2017

Objet : Réponse à la demande formulée en réunion PPA

Siège Social

Chemin des Ruralies
79230 VOUILLÉ

Adresse postale

Maison de l'Agriculture - CS 80004
79231 PRAHECQ cedex

Antenne de Bressuire

65 boulevard de Nantes - CS 80015
79301 BRESSUIRE cedex

Antenne de Melle

Route de la Roche
79500 MELLE

Antenne de Parthenay

11 avenue de Verdun - CS 90008
79201 PARTHENAY cedex

Antenne de Saint Maixent

7 boulevard de la Trouillette
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

Antenne de Thouars

4 boulevard Alfred de Vigny
79100 THOUARS

Tél. : 05 49 77 15 15
Fax : 05 49 75 69 89

Entreprise certifiée
pour ses activités de
conseil et de formation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siret 187 900 030 00029

APE 9411Z

accueil@deux-sevres.chambagri.fr

www.deux-sevres.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez demandé, lors de la réunion du 29 juin 2017, l'avis de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres au sujet du projet concernant la salle des fêtes de Louzy.

Vous souhaitez intégrer cet avis au dossier à transmettre à la Préfecture qui aura la charge d'organiser l'enquête publique.

Dès lors que le projet a pu être étudié dans le respect de la doctrine Eviter / Réduire / Compenser, qu'il s'agit d'un projet structurant qui permettra d'économiser de l'espace (en mutualisant des espaces verts et des infrastructures entre plusieurs communes), la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres n'est pas opposée à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres


Jean-Marc RENAUDEAU